

# L'origine du wallon *corote*, *horote*, *rigole*

par LOUIS REMACLE

---

Le *Dictionnaire liégeois* de J. Haust contient, p. 166 et 328, les deux petits articles suivants :

*corote*, f., rigole, ruisseau (de rue) : *nètl' l' ~, toumer èl ~.*

*horote* (Forir, Hubert; Verviers; *ha-* Esneux), rigole.

Le *Dictionnaire français-liégeois* du même auteur donne pour *rigole* les équivalents wallons suivants :

*corote* (*courote* Ben-Ahin); *horote* (Verviers, Jalhay; *harote* Esneux, Stavelot, Tohogne).

Grandgagnage 1, 127 (1845) proposait déjà une étymologie de *corote* et de *horote*. Il tirait le premier (nam. *couro*) de *cori* 'courir [d'où couler]', et il ajoutait : « A Verviers : *horote* : l'aspiration du *c* guttural est fréquente en ce dialecte ».

Cette double proposition n'a pas été retenue. Dans ses *Étymologies* 159 (1923), Haust écrivait bien ceci : « le verv. *horote* est un diminutif de *hore* (canal), tandis que le liéq. *corote* dérive de *cori* (courir), ou provient du croisement de *horote* avec *cori* ». Mais c'est pour la seconde de ces hypothèses qu'il devait opter dans la suite. L'article *corote* du DL, cité ci-dessus, se termine par cette note étymologique : « Anc<sup>t</sup> *horote*, seule forme encore connue à Verviers, Les Awirs, etc., altérée sous l'influence de *cori* (courir, couler) ».

Cette explication a été reprise par Alain Lerond, *L'habitation en Wallonie malmédienne* (1963), p. 175, dans une longue « remarque », qui concerne le malm. *carote* 'drain (de cave)' et dont voici l'essentiel :

Le substantif *hore* 'sonde de mineur, grande tarière de charron', qui vient du m. h. all. *schor* 'pioche', aurait fourni le radical du verbe *horer* 'creuser (un canal d'écoulement)'. De ce verbe procéderaient la forme *horote* 'rigole' (rad. du v. *horer* + suff. *-ote*) et aussi un subst. fém. *hore* (Jalhay, ...) 'canal de décharge d'une cave (d'une mine, etc.)' différent de *hore* 'sonde de mineur ...'. L'influence de *cori/couri* a provoqué l'altération de *horote* en *corote*, dont le malmédien a fait ensuite *carote*.

Enfin, W. von Wartburg, qui avait d'abord classé *horote* sous *excürriere*, FEW 3, 284, avec a. w. *xhorre* 'canal de décharge d'une fosse à houille' et d'autres mots du même radical, et qui s'était vu critiquer par Haust, BTD 5, 175, s'est rangé à l'avis de celui-ci, et il a inséré *horote* dans FEW 17, 55b, sous l'étymon m. h. all. *schoren* 'travailler avec la pelle'; dans le même volume, 633a, aux additions et corrections, on trouve cette note, que je traduis :

ajoutez Stav. Esneux *harote* (avec dissimilation des voyelles), liég. *corote* (déjà en 1461, avec influence de *cürrière*), Malm. *carote*, v. Lerond 1, 175, qui voudrait partir du subst. m. h. all. *schor* 'pioche' plutôt que du verbe.

Telle est l'explication admise : *horote* est la forme primitive, et, sous l'influence de *cori*, elle a donné *corote*. Dans le DL, Haust l'appuie sur un argument historique : « Anc<sup>t</sup> *horote*, seule forme encore connue à Verviers ... ». Je me propose de contrôler ici cet argument et l'explication qu'il veut appuyer. Pour cela, il suffit de rassembler les attestations anciennes des mots en cause, c'est-à-dire

des termes en *c-* (*courot*, *courote*, *corote*, *carote*) et en *h-* (*horote* et *harote*).

Les renseignements historiques dont je dispose ne remontent pas plus haut que le 15<sup>e</sup> siècle, et ils ne sont pas très abondants ; j'en avais moi-même recueilli un certain nombre ; les autres m'ont été fournis par Jules Herbillon et Jean Lechanteur, que je remercie vivement de leur amabilité.

*courot* et †*corot* (cette forme n'apparaît pas dans l'enquête orale) sont attestés plusieurs fois au 15<sup>e</sup> s. : 1421 « ouvret [: travaillé] au *courot* » A. Borgnet, Promenades dans Namur, p. 277 ; 1423 « de faire le grant *courot* - - dou grand *courot* - - - tout ledit *courot* » ib., 396 ; 1429 « pour une grande buse menée ou [= dans le] *courot* dont l'aiwe vat - - » ib., 277 ; — 1427 « I *coroz* pour passeir l'aiwe - - oudit *coros* » ib., 398 ; 1430 « celli *coro* affonser » ib., 396 ; 1457 « netoier le *corot* » ib. ; 1462 « faire ung petit fossé et *corot* » ib., 277 ; — 1483 « ledit *coro* et fosse à recevoir les dites eauwez » J. Grandgagnage, Coutumes de Namur... 2, p. 149 ; 1687 « Chacun sera obligé de nettoyer et tenir nets les *courots*, canaux et la rue devant sa maison jusqu'au milieu de ladite rue » ib., 341 ; voy. ib., p. 429a, l'explication de l'éditeur : « *coro*, *courot*, *rigole*, *égout*, où les eaux *courent*, s'écoulent ; encore auj. en w. : *courot* ».

*courote*, fém., est attesté à partir du 16<sup>e</sup> s. : d'après R. Jacquemin, Top. des comm. de Cortil-Wodon, Novilles-Bois et Tillier, mém. univ. Liège, 1966, p. 128, n<sup>o</sup> 85, le Id. *ôs courottes* de Cortil-Wodon [Na 19] est attesté sous les formes suivantes : 1543 a *courotte*, 1600 az *xhorotte*, 1769 au *courottes*.

*corote*, fém., est attesté depuis la première moitié du 15<sup>e</sup> s., comme *courot* et †*corot*. On le trouve chez Jean de

Stavelot : « Cheli qui portoit leur pengneceal [: bannière] le gettat jus a terre, en une *corotte* » (God. 2, 310c ; BTD 18, 372) ; — dans les Régestes de la Cité de Liège : « *corot(t)e* » 1437, 1461, 1471 (cf. t. 3, 440 et 4, 527). Exemples postérieurs : 24.5.1496 « qu'il doit avoir ayhemens d'une *corotte* pour porter yawe » Records Stavelot 262 (cour de justice d'Ougrée et Sclessin) ; vers 1588 « nettoyer les xhors et *corottes* » à Huy (BTD 25, 1968, p. 32) ; 1604 « mettre à droit lingne le fossé de son jardin au costé d'aval à la *corotte* vers les champs » Greffe de Fize-le-Marsal 1, 42 ; — « que led. Jacque seruryer estoit par dela la *corrotte* de l'autre costé du vinaffe » notaire Gangelt, Liège, 1628, 314 ; J. Lechanteur a recueilli chez les notaires liégeois d'autres exemples, de 1646, 1655, 1664 (*cowrotte*) et 1665. Dictionnaires : *corote* figure dans le premier dictionnaire liégeois (commençant par *abaisti*, 2<sup>e</sup> moitié du 18<sup>e</sup> s.) ; il manque dans Cambresier (1787), mais on le retrouve dans Remacle<sub>1</sub> (1823), etc.

Le malm. *carote*, qui manque dans Villers (1793), mais qui est relevé par Scius (1893), est attesté depuis le 16<sup>e</sup> s. au sens de 'rigole' ; Toussaint, Dict. w. [ms.] d'Ovifat, 126, au mot *carote* 'canalisation pour l'écoulement des eaux d'une cave', cite ces trois exemples anciens, qui doivent provenir du greffe scabinal de Waimes : 1519 « - - doit Johan Winkin avor une *carote* pour abiser [: irriguer] son pré » ; 1629 « - - trois *carottes* pour abissage de son preit », « - - *carotte* d'eaue de lavasse coulante le long de la voye ». Le mot apparaît dans le greffe scabinal de Francorchamps à la date de 1635 : « quand au bieff [: *bî*] ou *carotte* decoulante vers l'arpreiz » (reg. 2.37). Il revient fréquemment chez les notaires malmédiens du 17<sup>e</sup> et du 18<sup>e</sup> s. avec son application actuelle, c.-à-d. 'drain de cave' : 16.6.1667 « iceux poudront laisser couler leurs

*carottes* et eaues d'icelles dans leurs respectives maisons » (notaire J. Maier); 11.4.1680 « le susdit Faymonville pourat faire entrer la *carotte* ou canal de ses caves à faire dans la *carotte* ou canal de la cave du susdit Flans » (id.); 14.4.1709 « la grande *carotte* qui coule soub terre dans la Cheminrue » (not. J. Dambret 9.42v); 1.8.1763 (ordonnance concernant le) « grand canal ou *carotte* qui descend la chemin rue » (Arch. Malmedy, reg. 11, 22v; commun. Alb. Leloup).

Les formes en *h-* ne remontent pas aussi haut que celles en *c-* : je n'en ai recueilli qu'une attestation antérieure à 1600.

Pour *horote*, on notera d'abord que le ld. *ôs courotes* de Cortil-Wodon [Na 19] cité plus haut est attesté en 1600 sous la forme *az xhorotte*, avec *xh* au lieu de *c* et *o* au lieu de *ou*. Le village se trouvant aujourd'hui en dehors de l'aire de *horote*, la graphie est surprenante; sans doute s'explique-t-elle par une influence extérieure (notaire ou greffier étranger?). Voici des témoignages plus sûrs. Les premiers proviennent des notaires liégeois du 17<sup>e</sup> s. : « Quand aux canals ou *xhorotte* du preit au ceppe servant à l'accroissement de l'eawe des fontainnes » (Frérart 1636, 84v); « de faire ung *xhorrot* [noter le masc.; lire \**horot*?] ou esgout pour couler les eaux du costé du chemin » (Pauwea 4.8.1671; 113); « - - joindantes - - vers Meuse à la *xhorrotte* delle Leixhe joindant aux dots » (Pompony 2.5.1673); « que les eawes claires des aisiniers [: tas de fumier; lire *an*-?] de la maison dudit Henry Cloeson auront cours par la *xhorotte* de ladite maison rendue » (Heugheurs 1.5.1674). — Toponymie : 1646 « la *xhorote* delle Lège » (auj. *horote dèl lèdje*), 1662 « *xhorotte* aux Ourteilles », 1675 « *horotte* delle Leche », 1763 « *xhorotte* du prez Levecque » (J. Lejeune, Top. Jupille, BSW 49,

317). — Autre texte d'archives : 1666 « nettoyer les *chorrottes* » Embourg 14.58v (E. Renard, BTD 36 [1962], 145). — Dictionnaires : le mot figure dans Remacle<sub>1</sub> (1823), Remacle<sub>2</sub>, etc.

La forme *harote* est attestée dès le 16<sup>e</sup> s. (donc plus tôt que *horote*) à Lierneux : 1583 « que Pyer - - avoit fait une *charot* oltre le chemin » (Greffé Lierneux 46.235) ; le mot ne désigne pas là une rigole qui borde un chemin, mais, comme le gleizois *harote*, un bout de rigole de dérivation creusé à travers un chemin. — Il existe à Ster-Francorchamps un lieu-dit *so l' hârote* (A. Counson notait par erreur *harote*), qui repose probablement sur le même mot (*â* long au lieu de *a* bref est toutefois surprenant) ; or, ce lieu-dit est attesté déjà au début du 17<sup>e</sup> s. : 1607 « sur la *charotte* » Greffe scab. Francorchamps 1.100 ; 1623 « piece de terre gisante sur le *carot* jointante - - par dessous à la *carotte* » ib. 1bis.56v ; 1634 « sur la *xharotte* » ib. 2.33. — On trouve plusieurs fois, chez les notaires mal-médiens, à côté de *carote* et avec le même sens, des graphies *xharotte* ou *xarotte* qui représentent probablement *harote* : 17.9.1690 « avec la servitude de l'entrée de *xharotte* - - et laquelle entrée de *xharotte* - - » (Q. Maier) ; 27.3.1691 l'entrée de laditte *carotte* ou canal - - l'entrée d'icelledit *xharotte* » (id. ; noter que les deux formes se trouvent dans le même acte) ; 29.6.1692 « touchant la *xharotte* de la cave » (id.) ; 17.12.1693 « cas arrivant que la grande *xarotte* se boucheroit - - - - laditte *xarotte* » (Q. Maier). — Autre source : 5.12.1741 « le long du by ou *xharotte* » (Filot 53 ; cf. E. Renard, BTD 31, 1957, 108). Notons que Filot est proche de Ma 4 où *harote* a été noté dans l'enquête de l'ALW.

Si l'on rassemble en un tableau les premières attestations de nos mots :

<i>courot</i> 1421	† <i>corot</i> 1430	<i>carote</i> 1519
<i>courote</i> 1543	<i>corote</i> 1437	
	<i>horote</i> 1600, 1646	
	<i>harote</i> 1583	

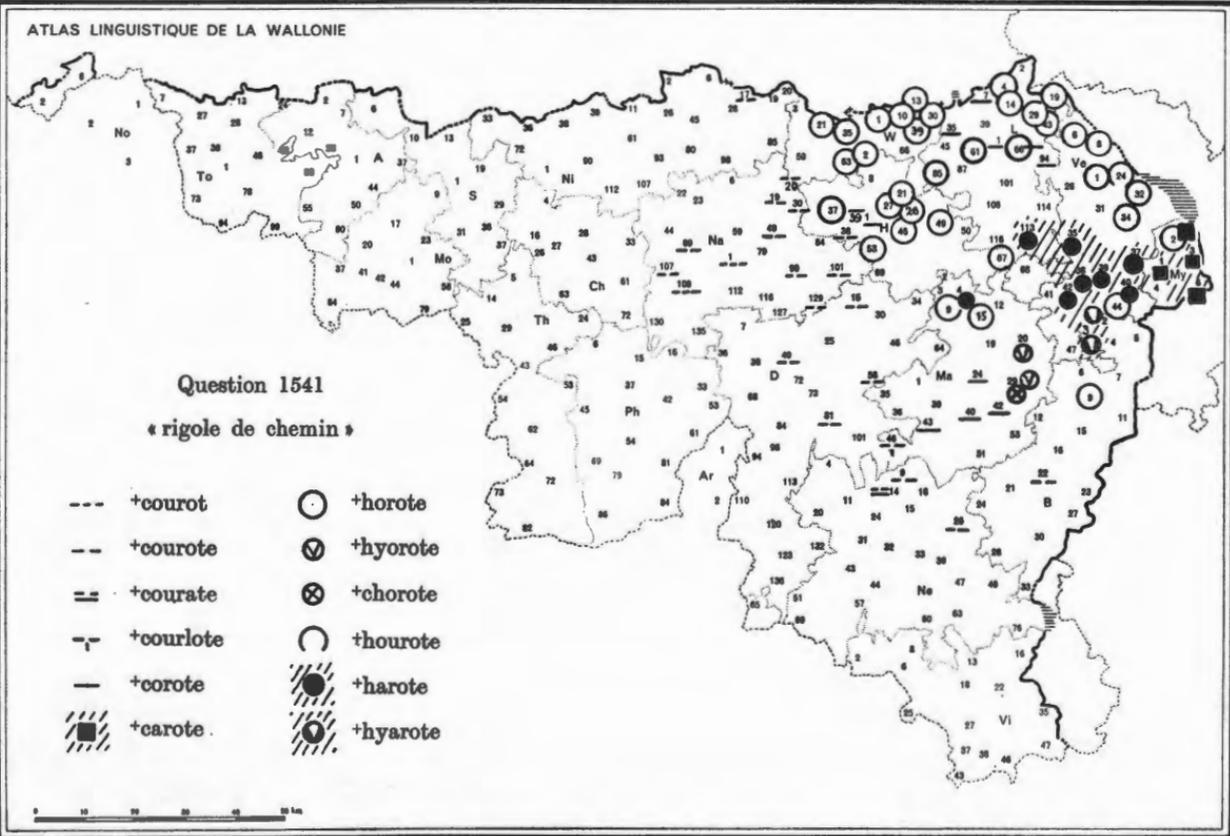
on constate que les formes en *c-* sont nettement antérieures à celles en *h-*, et notamment que *corote* est antérieur à *horote*. Cette constatation interdit, naturellement, de faire remonter *corote* à *horote*, et elle oblige donc à rejeter l'explication admise jusqu'ici, qui se résumait dans l'équation : *horote* + *cori* > *corote*. Les formes en *c-* sont anciennes, sans aucun doute, et elles représentent certainement des dérivés de «courir» (couler), du moins celles qui se ramènent nettement à «cour-ot» et à «cour-otte» (le malm. *carote*, avec *-a-*, fait un peu difficulté) ; c'est donc avec raison que le FEW les avait d'abord classées sous *cürrière*, t. 3, 1572a.

Telle est notre première conclusion. Il s'agit maintenant de reprendre le problème des formes en *h-* (*horote* et *harote*). Pour traiter la question en toute connaissance de cause, il convient naturellement d'examiner de près la répartition géographique des termes considérés.

D'après l'enquête de l'ALW, question 1541 «*rigole* (de chemin)» (subsidiatement questions 989 «la voiture s'est renversée dans le fossé» et 1527 «*rigole* ou sillon séparant deux champs», avec, en outre, quelques compléments d'origine diverse), *corote* et *horote* et des types apparentés sont répandus dans le nord-est de la Wallonie, généralement avec le sens de 'rigole' :

*courot*, masc. Na 1, 112 | *courote* Ni 17 ; Na 19, 20, 30, 49, 69, 99, 101, 107, 129 ; D 15, 40, 58, 81 ; Ne 9, 26 ;

ATLAS LINGUISTIQUE DE LA WALLONIE



B 22 | *courate* Ne 14 | *courlote* Ma 46 || *corote* D 30 (1); H 1, 39; L 1, 7, 35, 66, 94; Ma 24, 40, 42, 43 || *carote* My 1, 2, 3, 6.

*horote* W 1, 10, 13, 21, 30, 35, 39, 63; H 2, 21, 27, 28, 37, 46, 49, 53, 67; L 4, 14, 19, 29, 32, 43, 61, 66, 85; Ve 1, 6, 8, 32, 34, 44; My 2; Ma 9; B 9 | *hyorote* Ma 20, 29 | *chorote* Ma 29 || *hourote* Ve 24 || *harote* L 113; Ve 35, 37, 38, 39, 40, 42; Ma 4 | *hyarote* B 2, 3.

Il faut noter l'intérêt des variantes en *hy-* et *ch-*, qui confirment que l'*h* initial de *horote*, *harote*... remonte, soit directement, soit par suite d'une contamination, à *sk* ou à un groupe analogue.

Pour enrichir quelque peu le tableau des faits modernes, on peut consulter les dictionnaires et des études diverses. L. Léonard, *Lexique namurois*, 1969, donne *courot* ou *courote*, p. 51 au sens de 'rigole', p. 120 au sens de 'filet d'eau' et *courote* ou *sêwe*, p. 454, 'canal d'évacuation [du purin?]', indications qui valent pour D 2, 3 et 19. Toponymie : « Campagne de la *Courotte* » Hannêche [H 11], « Campagne des *Courottes* » Hanret [Na 9] (comm. J. Herbillon). — D'après Lerond, o. c. 173, *carote* existe un peu partout en Wallonie malmédienne (sauf à Bellevaux et Lasnenville).

Pour le sens, il convient de spécifier que les divers types s'appliquent à une rigole peu profonde, comme celle qui borde un chemin ou le trottoir d'une rue ou comme celle qui sert à l'écoulement du purin dans une étable. A Malmedy, la *carote* est le canal souterrain servant à évacuer les eaux de la cave; mais le mot est attesté au 16<sup>e</sup> s. et après avec le sens de 'rigole' (v. p. 138). Quant à *harote*, il désigne particulièrement, à La Gleize [Ve 39],

(1) Le signe relatif à ce point manque sur la carte.

la petite rigole qu'on fait pour détourner dans la rigole proprement dite l'eau qui dévale un chemin ou encore celle qu'on fait pour vider une petite mare. De même, à Crupet [Na 127], la *courote* est « un petit filet d'eau qui sert à évacuer l'eau qui croupit ». En général, la *corote* s'oppose au fossé, plus profond, qu'on trouve le long de certains chemins ou de certains champs ; les types qui désignent la rigole à la q. 1541 n'apparaissent presque jamais aux q. 989 et 1527.

La répartition géographique des types peut être décrite comme suit :

les types en *c-* occupent trois régions distinctes : à l'ouest et au sud-ouest, de Ni 17 à Ne 26 et B 22, on a, dans une grande zone probablement continue, le masc. *courot* et le fém. *courote*, avec les variantes *courate* (cp. *pèlote*, écorce > Nivelles *pèlate*) et *courlote* (double suff. «-el-otte») ; — dans une petite zone qui s'étire de L 7 à L 94, on a *corote* ; — dans la région malmédienne, on a *carote* ;

les types en *h-*, *horote* (*hy-*, *ch-*) et *harote* (*hy-*), occupent, eux, une zone étendue, qui correspond en gros à l'aire du dialecte liégeois, mais qui englobe un îlot *corote*, celui qui comprend la ville de Liège.

Devant cette répartition, deux attitudes sont possibles : on peut considérer que les types en *c-* et ceux en *h-* sont, au point de vue historique et étymologique, indépendants les uns des autres ou bien qu'ils sont solidaires.

A. Si l'on sépare les deux groupes, on aura, d'une part, les types en *c-*, qui se rattachent à *cürre*, et, d'autre part, ceux en *h-*, qui auraient naturellement une autre origine. Cette origine, on la connaît déjà : *horote* dérive de *hore* 'canal de décharge ...' ou de *horer* 'creuser (un

canal d'écoulement)' (v. p. 136). Les types en *h-* s'intégreraient de la sorte à une famille qui est abondamment représentée en Belgique romane, surtout dans le nord-est. Cf. FEW 17, 55, m. h. all. *schoren* : a. w. *xhorer*, creuser un canal d'épuisement (Malm., Stav. *horer*) ; Nivelles *chorer*, gratter ... ; Mons *escorer*, extraire les eaux des houillères ;

a. w. *xhore*, canal de décharge des eaux d'un fossé à houille (lg., Erezée *hore*, rigole ... ) ;

lg., verv. *horé*, canal ... ; Hannut *horya*, fossé (de la route) ;

lg., Jalhay *horá* ...

Il est facile d'étoffer ces données. D'après l'enquête de l'atlas, quest. 741, on a *hore* 'rigole' à L 7 et 106, Ve 32 (à côté de *horote*), Ma 12 et 20 (*χòr* ; *χòròt* désigne une toute petite rigole) ; — *horé* (suff. *-ëllu*) est connu à W 1, 10, 39, 42, 66 (*-ë*) ; H 8 (*-ë*), 27, 28 (sens 'fossé' ; à côté de *horote* 'rigole'), 50 ; L 1, 7 (à côté de *hore*), 14, 87 (*-ë*) ; B 9 (*-ë*) ; — on a *chorë* à B 16 ; *horia* à W 35 et 63 (la *horote* « se fait pour conduire l'eau dans le *horia* »), H 37 (*-à*) et 39 ; — *horá* (suff. *[-ard]*) apparaît à H 67 (*-á*), Ve 37 et 38, Ma 9 ; on a *chorá* à Ve 47 et B 23 ; — en outre *horé* (part. passé devenu subst.) à Ve 26 et 36. — Attestations toponymiques : *lès horás* Erezée (A. Fraipont, Voc. top. ban Sarte, 1967, ms., p. 115) ; *à horé* Waremme (J. Lanneau, Top. War., 1970, ms., p. 151).

Les attestations anciennes de *hore*, *horer*, etc., ne manquent pas, et elles remontent jusqu'au 13<sup>e</sup> s. :

*hore* : 1278 a. lg. *score* (Haust, Houilleries 121a) ; 1455 *xhurre* (Greffé Échev. Liège, 20 ; cité God. 3, 338a) ; 1558 *xhors* et corottes (Huy ; v. p. 138) ; 1582 quelques *xhorres*, tranches ou abatement des eaux (Louvrex 2, 204 ; cité

ib., 338b) ; 1664 une *xhore* ou conduit d'eau par quel - - ledit Tossainet abisse [: irrigue] sa prairie (Louveigné ; Renard, DBR 28, 1954, 239) ; etc. — Toponymie : 1439 sor le *xhoure*, 1444 sor le *xhore* (Fr. Fonsny, Top. région verviétoise, 1967, ms., p. 142, n° 177) ; 1611 terres a *xhorre*, ... a *chorre*, 1714 al *Xhor* (Odeur ; J. Herbillon, Top. Hesb., 1, 156, n° 734, et 208, n° 888) ; 1633 une *xhor*, ung pied et demy de largeur (Greffé scab. Lorcé 1, 237) ; 1699 une *xhure* - - pour conduire l'eau (Greffé scab. Chevron 5, 334).

*horer* : 1340 *scoreis* (épuisé ; Chartes S<sup>t</sup> Lambert, n° 630 ; cité God. 8, 338b) ; 1<sup>e</sup> moitié 15<sup>e</sup> s. *scoreir* (Jean de Stavelot 228 ; cité ib.) ; 1598 qu'elles ayent à *xhorrer* ou faire *xhorrer* lesdites basses [: mares] (assécher ; La Rimière ; Renard, DBR 10, 1953, 179).

*horé* : 1706 on at fait un *xhoray* qui conduit de l'eau hors de la ditte basse (canal ; Tavier ; Renard, BTD 36, 1962, 136).

Il ne fait pas de doute qu'à partir du subst. *hore*, attesté depuis 1278, ou du verbe *horer*, attesté depuis 1340, le wallon liégeois a pu, à côté des formations *horé*, *horá*, *horé*, qui s'appliquaient à des fossés, créer un dérivé *horote* pour désigner une rigole.

Cette explication est celle qu'avait d'abord présentée Haust (en 1923 ; v. p. 135), et elle paraît toute simple et toute naturelle. Les types en *c-* et ceux en *h-* se rattacheraient dès l'origine à des radicaux différents, et leur ressemblance serait purement fortuite.

Reste toutefois un petit problème : pourquoi *carote* et *harote* ont-ils un *a* ? Cette voyelle peut résulter d'une dissimilation des deux *o* de *corote* et de *horote* (explication fournie par Lerond et Wartburg : v. p. 136) ; cette altéra-

tion aurait atteint les deux mots dans des zones contiguës (v. la carte) (1).

B. On peut, en second lieu, considérer les types en *c-* et ceux en *h-* comme solidaires. Cette attitude se justifie aisément.

Les divers types se présentent d'abord comme apparentés au point de vue sémantique : ils signifient tous 'rigole'. Ils offrent en outre une grande ressemblance phonétique : *corote* et *horote*, *carote* et *harote* ne diffèrent que par leur consonne initiale. Enfin, le fait que tous les mots en cause occupent des aires contiguës et enchevêtrées ne plaide-t-il pas aussi en faveur de leur solidarité?

La configuration de la carte suggère, à première vue, que les zones en *c-* sont les restes d'une grande aire autrefois continue qui s'est trouvée démembrée par la formation et l'extension des types en *h-* ; il est curieux de constater, notamment, que *corote* apparaît en H 1 et 39, D 30, Ma 24 ..., et surtout en L 1 ..., où il est entouré de toutes parts par *horote*. Cette interprétation, notons-le, concorde parfaitement avec les données historiques, qui prouvent l'antériorité des types en *c-* par rapport à ceux en *h-* ; mais elle n'a, malheureusement, que la valeur d'une hypothèse.

Pour être assuré que le type 'cour-otte', représenté aujourd'hui par plusieurs variantes et localisé dans plusieurs aires distinctes, a occupé autrefois tout le nord-est, notamment tout le domaine liégeois, il faudrait retrouver, disséminées dans l'aire actuelle de *horote*, une série d'attestations anciennes de *corote*. Jusqu'à présent on ne saurait

(1) Pour expliquer l'*a* de *carote*, on peut songer à une influence du préfixe *ca-*, qui se trouve notamment dans *caroté*, m., petite course, petite commission (La Gleize), prob. dér. de *roter* 'marcher' (FEW 10, 571a).

citer que deux témoignages de ce genre : °*corotte* à Ougrée-Sclessin [L 88] en 1496 et à Fize-le-Marsal [W 29] en 1604 ; mais ces localités se trouvent l'une et l'autre trop proches de l'aire actuelle de *corote* (celle de L 1 ...) pour que les attestations soient vraiment probantes. Peut-être faudrait-il alléguer le fait qu'à Chênée [L 90] et à Soumagne [L 95], «rigole» se dit communément *horote*, sauf dans l'expression *tchin d' corote* 'chien de rigole, c.-à-d. chien de rue, sans race', où *horote* est exclu. Cette expression stéréotypée pourrait conserver la forme la plus ancienne, mais n'a-t-elle pas été importée en bloc de Liège (cf. DL *tchin*)? Au total, aucun indice de caractère historique ne permet d'affirmer jusqu'à présent que *corote* a sûrement existé dans l'aire de *horote* antérieurement à celui-ci.

Si, malgré cette lacune, on considère *corote* ... et *horote* ... comme solidaires, on peut imaginer que le passage du premier type au second a pu se produire de deux manières :

1° Cette évolution serait d'ordre purement phonétique selon Grandgagnage I, 127 (v. p. 135), puisqu'il donnait l'explication suivante : «l'aspiration du *c* guttural est fréquente en ce dialecte», c.-à-d. en verviétois, sans apporter cependant aucun exemple du phénomène. (Nous savons aujourd'hui que *horote* n'est pas seulement verviétois, mais liégeois au sens large.) Dans mes *Variations de l'h secondaire*, p. 79, j'ai rencontré le cas de *hroy* Jalhay, terme du vocabulaire du charron désignant des pièces recourbées du rouleau et la sellette de certains véhicules, altération de *cron*, adj., courbe. Je cite aussi ib. 105 quelques cas où *k*, en fin de mot ou de syllabe, passe à *h*. Mais, au total, ces exemples ne paraissent guère capables d'imposer l'explication purement phonétique de *horote* par *corote*.

2° *horote* 'rigole' procéderait de *corote* 'rigole' par contamination avec *hore* 'canal, fossé' et sa famille. A l'équation admise jusqu'ici : *horote* + *cori* 'couler' > *corote*, on substituerait la suivante : *corote* + *hore* 'canal ...' (*horer* 'drainer ; ...') > *horote*. Le mot *corote*, qui, étymologiquement, se rattachait à *cori* 'couler' aurait été attiré et assimilé par la puissante famille de *hore*, *horer* ... On saisit sur le vif, en quelque sorte, le caractère naturel de cette attraction lorsqu'on voit une expression comme « nettoyer les *xhors* et *corottes* » (Huy 1558; v. p. 138).

Cette seconde explication me paraît avoir l'avantage de s'accorder mieux avec la répartition géographique des types (v. p. 143-144 et 148). Mais elle reste au niveau de la simple possibilité.

On la rendrait plus convaincante si l'on alléguait d'autres exemples d'une contamination analogue. Peut-être le verbe liégeois *ahorer* 'égorger (un porc, etc.)' en offre-t-il un. Haust, DL 19, rattache ce mot à *horer* creuser (un canal d'écoulement), et cette étymologie paraît aller de soi : pour égorger le porc, on lui enfonce une pointe dans la gorge. Mais la situation du mot dans le nord-est de la Belgique romane ressemble à celle de *horote*. Le type *ahorer* 'égorger' appartient à la zone liégeoise : il est donné par Cambresier 10 (1787), Remacle<sub>1</sub> 16 (1823) et Remacle<sub>2</sub> (1839-43), Grandgagnage 1, 15 (1845), Hubert (1853), Lobet (verv., 1854), Forir 1, 24 (1875), Body, Agric., t. à p., 11 (1883), Haust, DL 19 (avec dér.) et DFL (*achorer* Lierneux ; *fé l'ahyoreure* d'un porc, Vielsalm). Mais, dans la région de Malmedy, on a une forme *acorer*, avec *c* (Malmedy : Villers 1793, Scius 1893 ; Robertville : Toussaint 1952), et cette forme est attestée dans l'ancienne langue écrite de la région liégeoise : 14<sup>e</sup> s. « Plus toist en ocist XVI - - Que li mangons

[: boucher] une buef trestot *acoreit* n'aie » Jean d'Outre-meuse, Geste de Liège, v. 2226 (cf. Bormans-Body, BSW 13, 122). Il s'agit là d'un terme bien connu, que le FEW 2, 1170b, classe dans la famille de *cōr*, cœur : anc. et moy. fr. *acorer*, percer le cœur à, tuer ; pic. *acourer*, arracher les entrailles ; au même type se rattachent *acoré* (Stavelot, Mons ...), *avare*, et aussi malm. *acoré*, angoisseux, le cœur serré, et *acorémint*, avec angoisse, d'une voix sanglotante (Villers 2). La répartition géographique des faits (persistance de *acorer* en malm.) et la présence de *acorer* au 14<sup>e</sup> s. à Liège donnent l'impression que la forme en -c- est primitive et que la forme en -h- en est une altération. L'idée n'est d'ailleurs pas neuve : Grandgagnage 2, VIII, identifie *ahorer* avec l'a. fr. *acorer* ; Bormans-Body, l. c., v<sup>o</sup> *acoreir*, renvoie au w. *ahorer* ; et Body, Agric., l. c., à la fin de l'article *ahorer*, ajoute : « A. w. *acoreir* ».

Les deux mots sont très proches l'un de l'autre par leur sens et par leurs applications particulières. Le boucher *ahore* le porc avec une pointe effilée ; on *ahore* aussi en coupant la gorge. Or, l'a. fr. *acorer*, que Tobler-Lommatzsch traduit simplement par 'tuer' (*töten*), mais qui signifie étymologiquement 'percer le cœur', s'applique notamment à la façon particulière de donner la mort que le français moderne rendrait par *égorger*, ainsi que le montreront ces quelques exemples : *Mieux ameroie c'acoré M'ëust on d'un coutel d'achier ; Vierge, il m'est avis c'on m'acore D'un coustel ... ; Vostre cheval est mors, je cuit, Jo l'ai de mon glave acoré ; le pourcelet tué et acouré par la gorge ...* (Tobler-L. 1, 111b) ; — *De son espial l'a acoré ; Lors comencierent a abattre François plus menu Provensiaus Que bouchier n'acorent pourciaus ...* (God. 1, 78a).

Dans ces conditions, au lieu de tirer *ahorer* de *horer*, comme le fait Haust (suivi par FEW 17, 55b), il paraît

tout naturel de songer ici aussi à une contamination, selon la formule *acorer* + *horer* > *ahorer* (1) ; l'idée d'*acorer* en perçant la gorge est toute voisine de celle de *horer* 'creuser un canal' (pour permettre l'écoulement du sang) (2). Dans ce cas aussi, ce serait la vitalité de la famille de *horer* dans le domaine liégeois qui expliquerait la contamination (3).

L'exemple de *ahorer* accentue la vraisemblance de l'équation *corote* + *hore* ... > *horote*. Des deux explications auxquelles on songe quand on regarde les deux séries de types comme solidaires, c'est celle-là qui me paraît la plus séduisante — mais ce n'est là qu'une opinion personnelle.

Dans cette optique, d'ailleurs, on découvre de nouvelles raisons de perplexité lorsqu'on met en jeu les formes en *a*, *carote* et *harote*.

Considérons encore les quatre types principaux, avec les dates de leurs premières attestations :

<i>corote</i> 1437	<i>horote</i> 1600
<i>carote</i> 1519	<i>harote</i> 1583

Voici le problème : l'évolution de *c* en *h* s'est-elle produite avant celle de *o* en *a* ?

(1) On peut aussi, bien entendu, envisager une évolution purement phonétique de *k* à *h*.

(2) Scheler, Gloss. Geste de Liège, p. 16, considère que *ahorer* diffère de *acorer* et correspond à a. fr. *escorer*, *ascorer*, fr. mod. *écaurer*. Mais c'est bien *acorer* qui se trouve dans Jean d'Outre-meuse.

(3) M. Jules Herbillon me communique un texte curieux où *acorer* est appliqué à une « araine » de charbonnage, c.-à-d. à un « canal ou galerie par où les eaux de la mine s'écoulent vers le jour » (DL 35, *arin.ne*) : 1370 nus autres [sc. heraine] nes soit *acoreis* ne asies sens le volenteit desdis religieux (cité par D. Van Derveeghde, *Le domaine du Val Saint-Lambert de 1202 à 1387*, 1955, p. 147, n. 4. Dans un tel emploi, on attendrait aussi bien *xhorer* (v. p. 146).

Si les dates indiquaient vraiment l'époque où les mots se sont formés, on affirmerait sans risque d'erreur que *o* est d'abord passé à *a*, et l'on en déduirait peut-être que *carote* a précédé *harote*. Mais le fait que *harote* est plus ou moins entouré par *horote* (H 67, Ve 34, My 2, Ve 40, B 9, Ma 9 et 15) n'indique-t-il pas que le premier procède du second (1)?

Admettons que le problème est insoluble et passons, après avoir formulé une dernière réflexion : si *corote* est devenu *carote* avant l'évolution de *c* en *h*, comment *hore* ... a-t-il pu agir ensuite sur *carote* pour le transformer en *harote*? ...

En guise de conclusion, il convient de dresser un petit bilan. Un résultat solide : *corote* et les autres dérivés du même radical se rattachent à «courir» et n'ont rien à voir avec *hore* ... Pour le reste, beaucoup d'incertitude. Les types en *h-* peuvent procéder phonétiquement des types en *c-* (solution simple et radicale, déjà présentée par Grandgagnage); ils peuvent aussi se rattacher à *hore* ..., soit directement (explication simple, elle aussi, présentée par Haust en 1923, puis abandonnée), soit indirectement (contamination entre *corote* et la puissante famille de *hore* ... ; explication d'ensemble, plus complexe, séduisante peut-être, mais qui soulève des difficultés).

(1) On a vu, p. 138-9, que le malm. *carote* était attesté depuis le 16<sup>e</sup> s. et, p. 140, que la tradition graphique mélange aux formes de *carote*, à partir de 1690, des formes de *harote* (type qui se rencontre à peu de distance de Malmedy). Comme la forme mal-médienne actuelle est *carote*, on ne voit pas ce que le mélange peut signifier.